



Règlement du TOURNOI D'ÉTÉ du PSP



A ST-PAUL-CAP-DE-JOUX

Le Club du Ping Saint Paulais organise le 4ème Tournoi d'été
Vendredi 21-28 juillet et 4-11-18 août 2017 à 20 h 30
Salle des sports de Saint-Paul-Cap-de-Joux

Ce tournoi est ouvert à tous, licenciés et non licenciés.

Inscription :

-Sur : <https://www.inscription-facile.com/form/9zp1cVXwrvI6q51jBgN9>

-Par tél : – Michel TIPLIÉ (07.69.26.78.78)
 – Jean-Loup ALBERT (06.21.39.40.48)

-Par mail sur le site du club www.pingstpaulais.com à la page Tournoi d'été.

-Sur place dès 20 heures.

Prix : 5 €

Début du tournoi : 20 heures 30

Restauration et boissons sur place

Le tournoi se déroule sur 2 tableaux : Un tableau principal et un tableau consolante.

Le Tournoi se déroule par poules de 3 joueurs, avec un Handicap de 1 point par classement.

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

La partie commence à 0-0.

Lorsque le joueur le mieux classé atteint son handicap il recommence la manche à 0.

Le maximum de points handicap entre 2 joueurs est de 10 points.

*Ex : le joueur **A** classé 18 rencontre le joueur **B** classé 9. Il y a 9 classements d'écart entre les 2 joueurs soit 9 points de handicap pour **A**.*

*Quand **A** atteint 9 points (valable pour chaque manche), il repart à 0.*

Les premiers de poules sont qualifiés pour le tableau final.

Les troisièmes de poules sont qualifiés pour le tableau consolante.

Les deuxièmes de poules se rencontrent en barrage et le vainqueur est qualifié pour le tableau final tandis que le perdant passe dans le tableau consolante.

Le classement intégral aura lieu sur les 2 tableaux.

Récompenses pour chaque tournoi 80% des inscriptions reversé

-Tableau final (montant arrondi inférieur ou supérieur) :

1 ^{er} :	50%
2 ^{ème} :	30%
3 ^{ème} :	20%